C. KINTZLER : « LE CONCEPT DE LAÏCITÉ EST UNE IDÉE SIMPLE, MAIS DIFFICILE »

Propos recueillis par Nicolas Pomiès • **A l'occasion de la sortie de son dernier ouvrage *Penser la laïcité*, l'UFAL a rencontré Catherine Kintzler, philosophe spécialiste de la laïcité. Elle est aujourd'hui professeur émérite à l'université Lille-III et vice-présidente de la Société française de philosophie.**

Catherine Kintzler, vous venez de faire paraitre un livre, *Penser la laïcité* (éd. Minerve, 2014) dans lequel vous confrontez la construction philosophique du concept de laïcité à des questions pratiques qui ont jalonné l'actualité des deux dernières décennies. Par là même, vous délivrez ce qui peut apparaître comme un précis pour une République qui serait enfin « poussée jusqu'au bout ». On comprend donc que loin d'être acquis définitivement, ce pilier de la République qu'est la laïcité nécessite des explications fréquentes et un combat permanent. Comment l'expliquez-vous ?

D'une manière générale, les conquêtes sociales et politiques ne sont jamais définitives et doivent toujours être soutenues, défendues, explicitées. Mais c'est vrai en fait pour tout : rien n'est jamais acquis, par exemple ce qu'on a compris une fois, on ne l'a pas forcément compris une fois pour toutes, il faut le réveiller, le repenser.

En ce qui concerne la laïcité, la conquête, du point de vue historique, s'est effectuée en privant les religions de leurs prétentions à faire la loi, chose qu'elles faisaient depuis toujours... cela ne va donc pas de soi. La loi de 1905 a dû traverser des turbulences, a fait l'objet de luttes et de compromis.

Mais parallèlement la conquête a été intellectuelle, et cela depuis le XVIIe siècle : comme je le dis dans mon livre, le concept de laïcité est une idée simple, mais difficile. Il faut avoir beaucoup réfléchi pour penser un espace vide, un espace fondateur dans lequel vient s'inscrire la coexistence des libertés. Je cite souvent le mot de mon collègue Philip Pettit qui, à l'issue d'une conférence qu'il m'avait invitée à faire à l'université de Princeton, a comparé la tolérance à l'anglo-saxonne et la laïcité « à la française » avec des systèmes de numération : « la tolérance commence par 1, la laïcité commence par zéro ». Le concept du zéro en numération est très simple, il rend possible et simplifie un grand nombre d'opérations, mais au fond il est très difficile (on ne peut pas « montrer » un zéro, personne ne peut le rencontrer « concrètement » et pourtant c'est fondamental pour compter !) et il a fallu de grands efforts de pensée pour le concevoir.



Pour revenir à la laïcité, il faut enfin ajouter que les religions, même celles qui ont accepté l'amputation de leurs prétentions civiles et civiques, ne renoncent pas à reprendre du terrain dès que l'occasion se présente et à profiter du moindre assoupissement dans la pensée laïque. En un sens, ces offensives nous font du bien et nous réveillent, exigent de la vigilance, des efforts de pensée, des efforts de clarification et une mobilisation.

Ces dernières semaines n'ont pas manqué de nous offrir des occasions de réveil (offensive cléricale et réactionnaire au parlement européen, attaque contre l'IVG en Espagne et dans d'autres pays européens, mouvement de boycott de l'école publique, etc.) qui traduisent un retour en force des organisations dogmatiques. La mobilisation laïque semble être en peine. Comment votre travail contribue-t-il au réarmement idéologique ? Pourrait-il être utilisé pour mobiliser les masses ?

J'ai beaucoup de mal à répondre à cette question : en un sens, cela reviendrait pour un auteur à dire à ses lecteurs comment ils doivent lire et utiliser le livre, à fournir un « mode d'emploi », le digest de la « bonne interprétation » de son livre ! À partir du moment où un livre est publié, c'est aux lecteurs de s'en emparer et de juger s'il leur est utile et agréable, s'il les fait penser. Tout ce que je peux dire, c'est pourquoi j'ai écrit le livre. Pour proposer, à la mesure de mes moyens et dans le champ de compétence qui est le mien,

une théorisation générale du concept de laïcité issue de 15 ans de réflexion sur les questions contemporaines, réflexion éclairée par la méditation sur différents textes classiques et contemporains. Au fond j'ai voulu proposer une théorisation au XXIe siècle. Je l'ai écrit aussi – mais c'est indissociable de ce que je viens de dire – pour confronter cette théorie au réel, aux questions politiques et « sociétales » (comme on dit) qui se posent actuellement. Et puis on n'écrit pas forcément par souci d'utilité : on écrit d'abord par nécessité « ontologique », autrement dit parce qu'on sent qu'il faut que le livre existe ! Aux lecteurs de juger si c'est ou non réussi, de voir ce qu'ils peuvent en faire, de voir si leur pensée est enrichie par cette lecture. Et, à mes yeux, les lecteurs ne forment pas des « masses » : je les considère comme des esprits singuliers. Maintenant, si nombre d'entre eux trouvent dans ce livre des armes théoriques (j'hésite beaucoup à reprendre le terme « idéologiques ») pour résister aux offensives antilaïques et antirépublicaines que vous évoquez et qui sont très inquiétantes, pour promouvoir une pensée non-dogmatique, ce serait effectivement à mes yeux un succès, car je n'ai jamais caché mon engagement dans le combat laïque et républicain aux côtés des militants.

L'une des questions fondamentales ici est celle de l'inégalité entre croyants d'une part, croyants laïques et non-croyants d'autre part.

La dernière décision de justice sur l'affaire Baby-Loup s'appuyant sur le droit européen et la jurisprudence qui a suivi est venue apporter la notion d'entreprise de conviction laïque. Quel regard portez-vous sur cette notion ?

J'ai consacré une grande partie du chapitre 5 de *Penser la laïcité* à réfléchir sur cette affaire. L'une des questions fondamentales ici est celle de l'inégalité entre croyants d'une part, croyants laïques et non-croyants d'autre part. Je prends un exemple : alors qu'une association culturelle ou éducative privée ayant un caractère « propre » religieux, mettons un mouvement de jeunesse comme le scoutisme, a le droit de pratiquer la discrimination à l'embauche et le licenciement sur des critères religieux en accord avec sa spécificité, paradoxalement une association de même type n'a pas le droit s'inspirer du principe de laïcité pour demander à son personnel de respecter une certaine neutralité religieuse pendant l'exercice de ses fonctions.

Le comble est que l'association ou l'entreprise qui entend assurer le maximum de pluralité dans la tranquillité, qui entend accueillir ses « usagers » sans aucune exclusive, se voit taxée d'intolérance ! Et il y a là un déni d'égalité : si vous êtes catholique, juif pratiquant, etc., vous pouvez (et cela est bien normal) trouver une crèche privée, une maison de retraite privée, etc., qui pratique votre religion. En revanche si vous êtes non-croyant – ou si vous êtes croyant, mais que vous pensez que les manifestations religieuses doivent rester discrètes dans ce genre d'établissement – vous ne pouvez pas trouver une institution privée de type crèche qui pratique la neutralité religieuse en son sein. Il y a donc là à la fois un paradoxe (le reproche de discrimination va à ceux qui ouvrent le plus possible l'espace de leurs services) et une inégalité évidente.

Alors est-ce que la notion d'« entreprise de conviction » permet de sortir de cette situation ? Il faudrait pouvoir reconnaître le droit d'une entreprise privée, selon la nature de son activité et sur des critères qui pourraient être définis par la loi, à appliquer en son sein, par un règlement intérieur, une clause de neutralité religieuse. La notion d'entreprise de conviction permet de le faire, mais je crains que cela ne puisse valoir que pour une entreprise militante dont la destination explicite est la diffusion et la promotion des idées laïques. Il me semble que c'est un peu étroit et que la disposition de neutralité religieuse, philosophique, politique, devrait pouvoir être revendiquée par d'autres entreprises que les seules entreprises de promotion et de diffusion. Une crèche comme Baby-Loup n'a pas pour finalité de diffuser des idées, ce n'est pas une entreprise militante ; elle propose un service pour lequel elle estime que la neutralité religieuse est requise parce cette neutralité permet d'assurer une bonne coexistence entre ses usagers et son personnel et permet d'accueillir toutes les « diversités » de manière sereine. Il me semble que cela devrait pouvoir être reconnu comme un droit, de même qu'est déjà reconnu comme un droit celui, pour une entreprise privée de « service à la personne », de faire valoir une clause de caractère propre religieux.

Catherine Kintzler
Penser la laïcité
Minerve

Dans son livre, Catherine Kintzler confronte la construction philosophique du concept de laïcité sur lequel elle travaille depuis de nombreuses années à des questions pratiques qui ont jalonné l'actualité des deux dernières décennies. Elle aborde ainsi des questions majeures telles que la nature du lien politique, la notion de communauté ou d'identité de la personne, la morale et la perfectibilité humaine, etc.
Ed. Minerve, 2014